

Mise à jour du mardi 16 septembre 2025

Important : Si l'un des circuits cités ci-dessous se retrouve sur le laissez-passer de votre enfant, ce dernier ne doit pas prendre le transport scolaire dans la période concernée par le bris de service (matin/soir). Il est de votre responsabilité de vous assurer que votre enfant ne prenne pas l'autobus dans ce contexte.

Voici un exemple :

AM 028/038/143 (ne doit pas prendre l'autobus, car le 038 se trouve dans la liste ci-dessous)

PM 049/101 (peut prendre l'autobus, car aucun circuit ne se trouve dans la liste ci-dessous)

Voici la liste des parcours hors services en AM et PM

036	116
038	117
048	127
047	128
052	131
066	140
077	141
086	142
087	150
088	160
089	189
100	